

## AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité de Gouvernance – **Réunion N° 3**

|   |   |
|---|---|
| <b>Membres du Conseil</b>                                       | M. Pierre Gregory, Conseiller scolaire, Président du Comité<br>M <sup>me</sup> Emmanuel Richez, Vice-Présidente du Conseil<br>M. David Paradis, Conseiller scolaire |
| <b>Membres suppléants</b>                                       | M. David O’Hara, conseiller scolaire<br>M. Éric Lapointe, conseiller scolaire   |
| <b>Membres de l’administration du Conseil scolaire Viamonde</b> | M <sup>me</sup> Tricia Verreault, Surintendante des services corporatifs<br>M <sup>me</sup> Corine Céline, Secrétaire de séances                                    |

Vous êtes par la présente convoqué-es à la

Réunion du : **Comité de Gouvernance**

Date : **Le 27 mai 2026 à 12h**

Lieu : **Microsoft Teams**

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

Numéro de réunion : 237 583 085 057 9

Code secret : j8fk7uZ7

## COMITÉ DE GOUVERNANCE

### ORDRE DU JOUR

#### Rencontre N° 3

1. Appel des membres
2. **Affaires courantes :**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Déclaration des conflits d'intérêts
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion N° 2** du 26 février 2026
  - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **N° 2** du 26 février 2026
3. **POLITIQUE :**
  - 3.1 Politique n° 1,101 - Établissement des politiques et des directives administratives
4. **Calendrier des dates pour le Comité de Gouvernance 2026-2027**
5. **Date de la prochaine rencontre du Comité de Gouvernance :**

Rencontre n° 1 : 5 novembre 2026 à 12h
6. **Levée de la réunion**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE No 2 DU  
COMITÉ DE GOUVERNANCE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 26 février 2026

Le comité a tenu la rencontre n° 2 de 12 h 06 à 12 h 46 le 26 février 2026 par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Gregory.

|   |  |
|---|--|
| <b>Membres du Conseil</b>                                       | M. Pierre Gregory, Conseiller scolaire, Président du comité<br>M <sup>me</sup> Emmanuelle Richez, Vice-présidente du Conseil<br>M. David O'Hara, conseiller scolaire   |
| <b>Membre du Conseil absent</b>                                 | M. David Paradis, conseiller scolaire  |
| <b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b> | M <sup>me</sup> Tricia Verreault, Surintendante des services corporatifs<br>M. Steve Lapierre, directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats<br>M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CG 26 fevrier 2026.pdf](#)

**1. MOT DE BIENVENUE ET APPEL DES MEMBRES**

Le conseiller Gregory souhaite la bienvenue aux membres du comité à cette deuxième rencontre pour l'année 2026.

**2. AFFAIRES COURANTES:****2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**QUE** soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance du 27 février 2026.

| <b>Proposée par :</b> | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| Emmanuelle Richez     | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

**2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts

### 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1 DU 27 NOVEMBRE 2025.

|   |                      |                 |
|---|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> soit adopté tel que présenté le <i>Procès-verbal n° 1 de la rencontre du 27 novembre 2025.</i> |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>   | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez   | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1 DU 27 NOVEMBRE 2025

Aucune

## 3. POLITIQUES

### 3.1 Politique n° 2,106 - Accès à l'information et vie privée

M. Steve Lapierre, directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats présente la politique aux membres du comité. À la suite des commentaires reçus, la politique révisée sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

|  |                      |                 |
|--|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 26 février 2026 intitulé Consultation - Politique révisée n° 2,106 - Accès à l'information et protection de la vie privée soit reçu |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>  | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez  | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

|  |                      |                 |
|--|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée n° 2,106 - Accès à l'information et protection de la vie privée telle que modifiée. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>  | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| David O'Hara   | Emmanuelle Richez    | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 3.2 Politique n° 2,105 - Choix du nom d'école

M<sup>me</sup> Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs, présente la politique aux membres du comité. Elle souligne que les modifications législatives par rapport aux nouvelles approbations requises par le ministère de l'Éducation y sont intégrées. Par la suite la politique sera présentée aux instances habituelles aux fins de consultation publique. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil ainsi qu'un formulaire de réponse en ligne.

|  |                      |                 |
|--|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 26 février 2026 intitulé <i>Consultation - Politique révisée n° 2,105 - Choix du nom d'école</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>  | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez  | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |



**QUE** la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

| <b>Proposée par :</b> | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| David O'Hara          | Emmanuelle Richez    | <b>ADOPTÉE</b>  |

### **3.3 Politique n° 1,110 – Période électorale - Politique n° 2,102 - Gestion à défaut d'une politique particulière**

M<sup>me</sup> Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs, présente les politiques aux membres du comité. Après une petite période de discussion, il est convenu que la version définitive de celles-ci sera présentée à la prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

**QUE** le rapport en date du 26 février intitulé *Consultation - Politiques révisées - n° 1,110 Période électorale et n° 2,102 - Gestion à défaut d'une politique* soit reçu.

| <b>Proposée par :</b> | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| Emmanuelle Richez     | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation des politiques révisées – n° 1,110 Période électorale et n° 2,102 – Gestion à défaut d'une politique telle que présentée.

| <b>Proposée par :</b> | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| David O'Hara          | Emmanuelle Richez    | <b>ADOPTÉE</b>  |

## **4. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

La prochaine rencontre n° 3 du comité se tiendra le 27 mai 2026 à 12h via TEAMS.

## **5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

À **12 h 46**, l'ordre du jour de la réunion n° 2 étant épuisé, le conseiller O'Hara, appuyé par la conseillère Richez, propose :

**QUE** la réunion soit levée.

**ADOPTÉE**

Le président du comité  
**Pierre Gregory**

La surintendante des services corporatifs  
**Tricia Verreault**

Le 27 mai 2026

## **AU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

**Objet : Consultation – Politique révisée 1,101 – *Établissement des politiques et des directives administratives***

---

### **Préambule**

Tel que stipulé dans la Politique 1,111 *Gouvernance - Comités du conseil*, le comité de gouvernance est responsable de fournir des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et de faire des recommandations au Conseil.

### **Situation actuelle**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil, la politique 1,101– *Établissement des politiques et des directives administratives* a été revue et vous est présentée pour rétroaction.

La version actuelle de cette politique se trouve ici :

- [Politique 1,101](#) (dernière révision – 19 novembre 2021)

Il n’y a aucune directive administrative associée à cette politique.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d’approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 27 mai intitulé *Consultation - Politique révisée – 1,110 Établissement des politiques et des directives administratives* soit reçu.

**QUE** le comité recommande au Conseil l’approbation de la *Politique révisée – 1,110 Établissement des politiques et des directives administratives* telle que présentée.

### **Préparé et Présenté par :**

Tricia Verreault,  
Surintendante des services corporatifs

### **Annexes (1)**

## GOUVERNANCE - CONSEIL

## ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Approuvée le 26 janvier 2002

Révisée le xx xxx 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

## PRÉAMBULE

Les politiques du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) sont des principes directeurs adoptés par le Conseil pour assurer la bonne gestion de ses écoles, de ses ressources, de ses services et de ses programmes. Les énoncés de politiques illustrent la mission, la vision et les valeurs du Conseil, expriment la volonté, l'intérêt et l'intention du Conseil et guident la direction de l'éducation dans la gestion quotidienne du système.

## PRINCIPES DIRECTEURS

## 1. Politiques

## 1.1. Processus d'élaboration et d'adoption

1.1.1 Le Conseil établit les politiques à développer en se fondant sur les meilleurs renseignements et conseils disponibles de la part de la direction de l'éducation et de son personnel. Il revient à la direction de l'éducation d'élaborer les ébauches de politiques.

1.1.2 Les politiques du Conseil doivent respecter toutes les lois fédérales et provinciales qui s'y appliquent.

1.1.3 L'ébauche d'une politique est présentée ~~au~~ à un des comités permanents ou statutaires du Conseil pour sa revue et lorsque celui-ci le juge nécessaire, il peut envoyer l'ébauche aux fins de consultation auprès du Comité de participation des parents (CPP), des conseils d'école, des directions d'école, du Comité de participation des élèves (CPÉ), ~~des conseils d'élèves des écoles secondaires~~, des syndicats ou autres, le cas échéant. Les politiques faisant l'objet de consultation sont généralement celles qui touchent les élèves. Dans le cas de politiques qui sont émises en lien avec une loi, un règlement ou toute autre directive gouvernementale, celles-ci n'ont pas à être lancées en consultation, car elles sont invariables.

1.1.4 Lorsqu'une ébauche de politique est acheminée à diverses instances aux fins de consultation, le Conseil est informé de toutes les suggestions, doléances et tous commentaires qui ont été émis avant de procéder à l'adoption de la politique.

1.1.5 La politique en version finale est recommandée pour adoption, est adoptée en réunion régulière du Conseil, sous la recommandation du comité permanent ou statutaire qui en a assumé la revue. L'adoption de la politique est la prérogative exclusive du Conseil. À son adoption, l'ébauche finale de politique établit une nouvelle politique.

1.2. Processus de révision et d'adoption

**GOUVERNANCE - CONSEIL****ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Page 2 de 4

1.2.1. Le Conseil peut réviser ses politiques comme bon lui semble ou à la suite de la recommandation de la direction de l'éducation. Afin de satisfaire aux attentes ministérielles, un cycle de révision est **établi sur trois à cinq ans**. La date prévue de révision apparaît sur les politiques. Dans le cas de politiques qui sont émises en lien avec une loi, un règlement ou toute autre directive gouvernementale, celles-ci n'ont pas à être lancées en consultation, car elles sont invariables à moins d'une modification des modalités de celles-ci par le palier de gouvernement compétent.

1.2.2. L'ébauche de révision d'une politique est présentée au comité permanent ou statutaire responsable de sa revue. Le comité peut acheminer l'ébauche de la politique révisée aux diverses instances aux fins de consultation, s'il le juge nécessaire. Il peut envoyer l'ébauche aux fins de consultation auprès du Comité de participation des parents (CPP), des conseils d'école, des directions d'école, ~~des conseils d'élèves des écoles secondaires~~ du Comité de participation des élèves (CPÉ), des syndicats ou autres, le cas échéant. Les politiques faisant l'objet de consultation sont généralement celles qui touchent les élèves.

1.2.3.

1.2.2.1.2.4. Lorsque l'ébauche de révision d'une politique est acheminée à diverses instances aux fins de consultation, Le Conseil est informé de toutes les suggestions, doléances et tous les commentaires émis par les diverses instances lors des consultations avant d'adopter la politique révisée.

1.2.3.1.2.5. La politique révisée en version finale est présentée pour adoption adoptée, en réunion régulière du Conseil, sous la recommandation du comité permanent ou statutaire qui en a assumé la revue. L'adoption de la politique est la prérogative exclusive du Conseil. À son adoption, l'ébauche finale de politique remplace une politique existante.

**2. Directives administratives**

Les directives administratives découlent des politiques du Conseil. Elles constituent les directives détaillées et précisent les démarches à suivre pour assurer la mise en œuvre des politiques du Conseil.

**2.1 Processus d'élaboration**

2.1.1. La direction de l'éducation assure l'élaboration des directives administratives.

2.1.2. Les directives administratives sont présentées au comité permanent ou statutaire responsable de la revue de la politique et au Conseil à titre informatif en même temps que l'ébauche de la politique dont elles découlent. Celles-ci doivent accompagner la politique lorsque cette dernière est acheminée aux intervenants aux fins de consultation.

~~2.1.3. Le Conseil est informé des suggestions, doléances et commentaires émis par~~

GOUVERNANCE - CONSEIL

**ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES  
DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Page 3 de 4

---

~~les différents intervenants lors des consultations.~~

**2.2 Processus de révision**

- 2.2.1. Les directives administratives sont révisées afin de tenir compte des modifications apportées à la politique dont elles découlent **ou en fonction de problèmes identifiés** lors de sa mise en œuvre.

## GOUVERNANCE - CONSEIL

**ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Approuvée le 26 janvier 2002

Révisée le xx xxx 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 4 de 4

2.2.2.

2.2.3. Les directives administratives révisées qui découlent d'une politique révisée sont ~~—~~acheminées aux différents intervenants aux fins de consultation, si le comité permanent ou statutaire responsable de la revue de la politique le juge ~~Conseil le juge~~ nécessaire.

2.2.4. Les directives administratives, révisées ~~afin de tenir compte de problèmes identifiés lors de la mise en œuvre,~~ sont présentées au Conseil à titre informatif.

**3. Diffusion des politiques adoptées par le conseil et des directives administratives qui en découlent**

La direction de l'éducation doit assurer la diffusion, ~~des politiques et des directives administratives du Conseil dans toutes les écoles et les bureaux administratifs du Conseil. Elle doit assurer~~ la préparation et la tenue à jour des politiques et des directives administratives du Conseil sur le site Internet du Conseil et aussi les rendre disponibles sur demande à tout membre du public.

La direction d'école doit s'assurer que les politiques et les directives administratives du Conseil sont disponibles sur demande en tout temps aux membres du personnel, du conseil d'école, aux parents et aux membres du public, par l'entremise d'un lien à leur site Internet.

27 mai 2026

## **AU COMITÉ DE GOUVERNANCE (CG)**

### **Objet : Calendrier des rencontres du CG pour l'année 2026-2027**

---

Les réunions du CG se tiendront au moins 3 fois par année.

Ci-dessous, des dates suggérées pour les rencontres du CG pour l'année 2026-2027

| <b>Année scolaire</b> | <b>Dates (lundi)</b> | <b>Horaire</b> |
|-----------------------|----------------------|----------------|
| 2026                  | 5 novembre           | 12 h           |
| 2027                  | 4 mars               | 12 h           |
|                       | 27 mai               | 12 h           |

Les rencontres se tiendront via Microsoft TEAMS

### **IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 27 mai 2026 intitulé *Calendrier des rencontres du CG pour l'année 2026-2027* soit reçu.

### **Préparé et présenté par :**

Tricia Verreault  
Surintendante des services corporatifs